



Avertissement

Le document que nous vous remettons aujourd'hui n'est pas un formulaire officiel. Bien qu'il soit important pour nous de vous fournir l'information la plus adéquate et juste possible, nous ne pouvons garantir que tous les éléments d'information communiqués seront complets, exempts d'erreur, à jour ou adaptés à votre situation.

Il s'agit d'un outil conçu par le *Centre de justice de proximité du Grand Montréal* (« CJPGM ») pour vous aider dans vos démarches. Si vous avez besoin d'information juridique supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le CJP de votre région. www.justicedeproximite.qc.ca

Attention! Les juristes du CJPGM ne peuvent en aucun cas :

- **Vérifier, valider ou réviser** vos documents;
- **Vous donner un avis juridique**, que ce soit à l'égard de vos chances de succès, de la stratégie à adopter ou de tout autre élément lié à votre dossier.

Envoyez la mise en demeure

Attendez le délai prévu

Ouvrez votre dossier

- Prendre un rendez-vous : 514-393-2304
- Ou par Internet, recherchez «SJ-870E»

À prévoir lors de l'ouverture:

- Mise en demeure et preuve de réception
- Liste de vos témoins

Leurs noms, coordonnées et titre professionnel,
s'il y a lieu

- **3 copies de vos preuves**

Sur clés USB pour les preuves audio ou vidéo

- **Frais de justice**

Cour = original

Défendeur = 1 copie

Vous = Gardez une
copie pour le
procès

Montant de la créance	Individu	Autre
De 0,01 \$ à 5 000 \$	106 \$	158 \$
De 5 000,01 \$ à 10 000 \$	195 \$	264 \$
De 10 000,01 \$ à 15 000 \$	211 \$	317 \$

— **Envoi de la demande par le Tribunal au défendeur**

— **Le défendeur a 20 jours pour contester la demande**

En attendant l'audience :

- Délais variables pour obtenir une date d'audience (+ 24 mois à Montréal)
- Rédigez une chronologie détaillée des événements à titre d'aide-mémoire
- Consultez la preuve déposée à la cour par le défendeur
- Déposez toute preuve supplémentaire au moins 30 jours avant la date du procès
- Prévenez la cour d'un changement d'adresse au besoin
- Visionnez vidéos sur le processus à la Cour : bit.ly/petitescréances

— **Jour de l'audience**